LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT PASTEUR DE LILLE

LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm DAJ2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDENT

Article 1 : Il est créé, pour une durée de 5 ans, une Unité Mixte de Service intitulée : « Plateformes Lilloises en Biologie Santé ».

Article 2 : Cette Unité est référencée pour l'Inserm : US 041

Article 3 : L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

Université de Lille
Direction de la mise en œuvre de la politique scientifique
Cité Scientifique – Bâtiment A 3
59655 VILLENEUVE D'ASCQ

Article 4 : L'Unité est administrativement rattachée à la délégation régionale Nord Ouest.

Article 5 : Madame Sophie CRESPIN est nommée directrice de l'Unité pour la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024.

République française
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2020.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE

Le Président de l'Université de Lille

Jean-Christophe CAMART

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE

Le Directeur Général
CHU de Lille

Frédéric BOIRON

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT PASTEUR DE LILLE

Direction générale
ue du Pr Calmette
BP 245
59019 Lille cedex

LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

République française
nstitut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56